



**EN CE
MOMENT ...**

FORÊT RÉGIONALE DE CLAYE-SOUILLY

Création d'une desserte forestière et sécurisation des boisements

Pantin, le 5 septembre 2022

Des travaux sont en cours en Forêt régionale de Claye-Souilly, dans le Bois de Morfondé. Ils sont pilotés par l'Agence des espaces verts, aménageur et gestionnaire.

L'objectif est d'aménager la première tranche (la seconde tranche est prévue en 2023) d'une desserte forestière (un peu moins de 800 mètres sur 1,6 km de linéaire au total). Prévue dans le document d'Aménagement forestier (voir encadré), cette desserte facilitera l'accès de la forêt aux engins de travaux sylvicoles. Elle permettra aussi d'ouvrir à la promenade le bois de Morfondé.

Les travaux, qui ont commencé cet été, ont essentiellement consisté à retirer les arbres situés sur l'emprise du futur linéaire. En parallèle de ce chantier, les boisements déperissant situés en lisière du bois, à proximité de la future desserte, ont également été sécurisés. L'opération a consisté à élaguer et retirer les arbres identifiés comme potentiellement dangereux : vieillissants, malades, blessés, fragilisés par les aléas climatiques, avec des risques de chute de branches ou de l'arbre lui-même en cas de coup de vent.

L'installation de la desserte elle-même (terrassement du linéaire et drainage du sol) démarrera la semaine du 12 septembre. Selon les conditions météorologiques, le chantier devrait durer un mois environ.

Des panneaux sur place informent le public de l'ensemble de ces travaux.



**Pour la sécurité de tous,
il est recommandé de se tenir éloignés du chantier pendant les travaux.**

Des travaux réalisés dans le cadre de l'Aménagement forestier

Le principal objectif du document d'aménagement forestier est d'assurer la pérennité de la forêt. Il constitue la feuille de route sur laquelle s'appuie l'Office National des Forêts (ONF) et l'Agence des espaces verts (AEV) pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (coupes et travaux) sur l'ensemble du massif.

Il doit concilier la production de bois de qualité, le renouvellement des peuplements, la protection des richesses écologiques et l'accueil du public. Dans ce cadre-là, il prévoit aussi les aménagements à réaliser, comme par exemple la création de dessertes et de places de retournement.

Il est rédigé par l'Office national des forêts (ONF) en lien avec l'Agence des espaces verts, validé par le Préfet de Seine-et-Marne. Il est planifié pour plusieurs décennies car la forêt se gère sur le temps long. Pour la forêt régionale de Claye-Souilly, le document est programmé pour une durée de 19 ans (2018-2027).

Il a été présenté aux habitants de Claye-Souilly lors du comité d'usagers du 1^{er} octobre 2021.

Contact AEV

Angélique Lucas

Direction de l'Aménagement et de la Gestion

Mail : alucas@aev-iledefrance.fr



Pour améliorer le quotidien des Franciliens, l'Agence des espaces verts imagine, aménage et protège les espaces naturels de la Région. Depuis plus de 40 ans, ses experts mobilisent l'intelligence collective des acteurs du territoire pour préserver le fragile équilibre entre la ville et la nature.

Pour en savoir plus : www.aev-iledefrance.fr

f **t** [@aeviledefrance](https://twitter.com/aeviledefrance)